

COMITE SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SEDRE DU 19 OCTOBRE 2021 – 19H30

L'an deux mille vingt et un, le 19 octobre à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le 12 octobre 2021, s'est réuni à la salle des Fêtes de Morigny-Champigny, rue de la mairie, 91150 Morigny-Champigny sous la présidence de Monsieur Bernard DIONNET.

Présents :

CAESE

ABBEVILLE-LA-RIVIERE	Jean-Philippe GRIFFON
ARRANCOURT	Rosa BOURLIERE
BOISSY-LA-RIVIERE	Laëtitia KOUMAH
BOISSY-LE-SEC	Delphine DELUGIN-BECAVIN
BOUTERVILLIERS	Alexis LE CALVE
	Claudine BEAU
BRIERES-LES-SCELLES	Sylvie JOUARD
	Michel ROULAND
CHALO-SAINT-MARS	Vanessa FIEVET
CONGERVILLE THIONVILLE	Béatrice THOMAS
GUILLERVAL	Yves ABATE
MORIGNY-CHAMPIGNY	Bernard DIONNET
	Jérôme LENOIR
ORMOY-LA-RIVIERE	Michaël MERIGOT
	Matthieu IMBAULT
PUSSAY	Grégory COURTAS
	Jacques ADRIEN
SAINT-CYR-LA-RIVIERE	Ludovic CHACHIGNON
	Pascal DOZIAS
SAINT HILAIRE	Jérémy HAYEZ
	Charles TREMBLAY

CCEJR

LARDY	Hugues TRETON
Pouvoir :	
CHALO-SAINT-MARS	Rodolphe VINCENT à Vanessa FIEVET

Absents :

ABBEVILLE-LA-RIVIERE	Jean-Jacques NOTSECK
ARRANCOURT	Martial DELTON
BOISSY-LA-RIVIERE	Vincent ROUDAUT
BOISSY-LE-SEC	Lydie NAUDIN
CHALOU-MOULINEUX	Alain TEYSSIER
	Claude PINAULT
CONGERVILLE THIONVILLE	Sandrine PORQUET
FONTAINE-LA-RIVIERE	Henry GATINEAU
	Jérôme BOURGEOIS
GUILLERVAL	Serge BOUDIN
MONNERVILLE	Pascal DARDENNE
	Christophe LONG
SACLAS	Fabrice JAUEN
	Karelle HARDY

CCEJR

LARDY	Dominique PELLETIER
-------	---------------------

COMITE SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2021

POINT N° 1 : Nomination du secrétaire de séance

Les membres de l'assemblée ont désigné à l'unanimité Béatrice THOMAS de la commune de Congerville-Thionville.

POINT N°2 : Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 1^{er} juillet 2021

Approuvé à l'unanimité.

POINT N° 3 : Expérimentation de la collecte des biodéchets en porte-à-porte en 2022

Rapporteur : Monsieur Bernard DIONNET, président

L'expérimentation serait effectuée du 01/01/2022 au 31/05/2022 sur le site de Vert-Le-Grand et devrait s'effectuer sur un circuit de collecte complet c'est-à-dire sur l'ensemble des communes collectées par le même camion sur une journée prédéfinie

19h40 : interruption de séance.

Messieurs Nicolas Rebutier et Olivier Chaussé de la SEMAER ont été invités à venir faire une présentation du système expérimental proposé par la SEMAER (voir annexe 1 ci-jointe).

20h23 : réouverture de la séance.

Aucune délibération n'a été prise à ce stade. Il convient d'attendre l'établissement de la grille tarifaire 2022 et de savoir si les communes seraient intéressées à mener cette expérimentation.

Point n°4 : Avenant au marché de collecte suite à la fermeture du quai de transfert à Etampes et prolongation du marché de collecte jusqu'au 31/12/2022

Rapporteur : Monsieur Hugues TRETON, 1^{er} vice-président

Selon les termes de notre marché public de collecte des déchets ménagers sur le territoire du SEDRE, il est prévu que les camions de collecte doivent effectuer les vidages des ordures ménagères et des collectes sélectives collectées sur l'écosite du SIREDOM à Etampes.

Suite à la fermeture du site, les camions devront désormais aller vider ces 2 flux de déchets collectés en porte-à-porte à Vert-Le-Grand à partir du 1^{er} janvier 2022. Le vidage des déchets verts se fera toujours à Boissy-Le-Sec pour toutes les communes concernées.

La SEMAER devra donc prévoir les moyens matériels et humains nécessaires pour la bonne exécution de cette modification de site de vidage. Pour ce faire SEMAER propose un prix unique de transport des ordures ménagères et des collectes sélectives sur la base de 7,50 € HT / Tonne à partir du 1^{er} janvier 2022.

Ce prix figurera au BPU et sera révisé dans les mêmes conditions que les autres prix du BPU conformément au CCAP.

Avenant approuvé à l'unanimité.

D'autre part, le marché de collecte passé en 2017 pour une durée de 4 ans arrive à échéance le 31/12/2021 mais nous pouvons le prolonger de deux fois 1 an soit jusqu'au 31/12/2022 dans un premier temps.

Prolongation du marché de collecte jusqu'au 31/12/2022 approuvée à l'unanimité.

Point n°5 : Convention avec la Ville d'Etampes pour l'occupation des bureaux au 15-17 rue de la Butte Cordière à Etampes

Rapporteur : Monsieur Michaël MERIGOT, 4^e vice-président

La vente de l'écosite par le Siredom à la ville d'Etampes est soumise à la condition de signature d'une convention entre le SEDRE et la ville (proposition ci-jointe). C'est une condition suspensive annexée à l'acte de vente et cette convention doit obligatoirement être signée dans les 7 jours qui suivent la vente.

En attendant le départ des bureaux du SEDRE du 15-17 rue de la Butte Cordière à Etampes, nous devons signer une convention avec la Ville d'Etampes pour l'occupation des bureaux.

Autorisation de signature de la convention approuvée à l'unanimité.

COMITE SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2021

Point n° 6 : Point sur l'expérimentation famille « zéro déchets » en collaboration avec la CAESE

Rapporteur : Monsieur Gregory COURTAS, 3^e vice-président

La date de clôture des inscriptions, initialement prévue le 24/09, a été reportée au 10 octobre dans un premier temps.

Onze familles du territoire du SEDRE se sont inscrites pour cette expérimentation, nombre qui correspond à la proposition de base prévue dans la convention. Le SEDRE n'a donc pas eu besoin de signer le devis complémentaire de l'association OseZD pour les familles supplémentaires.

Pour rappel, lors du comité du 1^{er} juillet les membres du comité avait approuvé le principe d'une famille possible par commune, ce qui entraînait une facturation complémentaire pour les 8 familles en plus.

Il était prévu une présentation de la typologie familles candidates durant le comité mais la CAESE a décidé de prolonger le délai d'inscription car après vérification, certaines familles ont été retirées du programme car aucun membre n'avait le pass sanitaire.

La CAESE a planifié une réunion avec toutes les familles le samedi 13 novembre et ils laissent la possibilité à de nouvelles familles de s'inscrire jusqu'à cette date.

Questions diverses :

1/ Point sur le dossier des marches arrières

Rapporteur : Madame Laëtitia KOUMAH, 2^e vice-présidente

Voir le document de présentation ci-joint (annexe 2)

2/Refonte du site internet du syndicat

Rapporteur : Madame Laëtitia KOUMAH, 2^e vice-présidente

Le site internet du SEDRE est hors service depuis mi-septembre.

2 devis ont été demandés à des sociétés spécialisées pour le refaire : STMH Développement de Pussay et ACTIBIZZ de Boissy-La-Rivière.

3/Préparation de la grille 2022

Rapporteur : Monsieur Bernard DIONNET, président

Le SEDRE est en attente des éléments financiers du SIREDOM.

A compter du 1^{er} janvier 2022, le SEDRE percevra en direct la totalité du montant de la redevance sans passer par la CAESE et les factures seront imprimées et envoyées par le Trésor Public.

La grille 2022 sera présentée lors du prochain comité du SEDRE en décembre.

Fin de séance à 21h20